

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
conseillers**

en exercice	19
présents	18
votants	18

L'an *deux mille VINGT-SIX*
le 23 avril

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2026

Présents (18)

Julie LENFANT, DESERBAIS Sébastien, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, LAVIGNE Caroline, RABIET Marion, TALLET Mathieu, DEMAISON Marie, BURATTI Francesca, CHENIEUX Jérémy, TEXIER Nadège, PONTABRY Jean-Marie, JUDE Valérie, POMARES Julien

Absent avant donné procuration (0)

Absent (1): DUROUX Julien

Secrétaire de séance : BRAYE Solange

XIV : DESIGNATION DES DELEGUES DANS DIVERSES STRUCTURES

I/ Maison de retraite EHPAD de NIEUL :

Pour siéger au conseil d'administration 1 titulaire avec voix consultative. Les statuts prévoient que seul le Maire ou l'un de ses adjoints le représente.

- Laëtitia VERGNE est candidate.

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

2/ Association d'aide aux seniors à Nieul :

Il faut deux titulaires pour siéger au bureau.

- Madame la Maire propose Caroline LAVIGNE et Laëtitia VERGNE

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

3/ AU COMITÉ DE JUMELAGE AMIDEUROPE

Pour Chaptelat : le maire, les adjoints au maire sont membres de droit.

- Madame la Maire propose Valérie JUDE et Caroline LAVIGNE.

Titulaire

Valérie JUDE

Suppléant Caroline LAVIGNE.

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

4/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CITOYENNETE

Madame la maire informe le conseil que soit désigné au sein du conseil municipal un correspondant « citoyenneté » afin de relayer, au niveau local, les informations ou initiatives provenant de la Préfecture.

- Madame la maire propose de désigner Sebastien DESERBAIS, en qualité de correspondant en charge des questions de citoyenneté.

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

5/ CAO : Commission d'appel d'offres

L'article 22 du code de la commande Publique prévoit pour les communes de moins de 3500 habitants la possibilité de créer une (ou plusieurs CAO) composée du Maire ou son représentant et 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Réglementation :

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants : le maire ou son représentant, président, et trois membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (Voir plus bas le mode de calcul) ;

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

** L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.*

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

ATTENTION : Un suppléant n'est pas le suppléant de la commission ou d'un titulaire, mais bien le suppléant d'une liste. Par exemple, si une liste a obtenu quatre titulaires (les quatre 1ers de la liste), le 5èmesera de plein droit le « premier suppléant » et ainsi de suite. Et, il ne sera pas nécessaire de procéder à une nouvelle élection de la commission d'appel d'offres tant qu'il restera des suppléants pour « suppléer » au titulaire manquant.

* *Fonctionnement* : il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans ces conditions, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit, il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres.

* *Ont voix délibérative* le président de la commission d'appel d'offres et les membres titulaires. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante. . Par ailleurs, il peut toujours se faire représenter.

* *La commission d'appel d'offres peut inviter des fonctionnaires ou des agents contractuels compétents, soit en matière de marchés publics, soit dans l'objet du marché.*

a/ Sont candidats pour les membres titulaires :

PONTABRY Jean-Marie, BRAYE Solange, Sébastien DESERBAIS

Les opérations de dépouillement, font apparaître

- PONTABRY Jean-Marie, BRAYE Solange, Sébastien DESERBAIS

sont déclarés membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

b/ Sont candidats pour les membres suppléants :

- CHENIEUX Jérémy
- TALLET Mathieu
- PEYRAT Thierry

Les opérations de dépouillement, font apparaître :

- CHENIEUX Jérémy
- TALLET Mathieu
- PEYRAT Thierry

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**

▪ **Pour : 18**

▪ **Contre : 0**

▪ **Abstentions : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

Après le vote, la commission d'appel d'offres de Chaptelat sera composée de :

- Julie LENFANT (Présidente)

Titulaires :

- PONTABRY Jean-Marie,
- BRAYE Solange,
- Sébastien DESERBAIS

Suppléants :

- CHENIEUX Jérémy
- TALLET Mathieu
- PEYRAT Thierry

6) Conseil d'école : 2 élus + Madame la maire

- « D'après le *Décret n° 2013-983 du 4 novembre 2013 modifiant la composition et les attributions du conseil d'école, qui modifie l'article D411-1 du Code l'éducation*

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus :

- *a) Le maire ou son représentant ;*

b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant :

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école. »

Madame la Maire propose donc

- a) Représentant Mme la Maire : Sébastien DESERBAIS, adjoint au Maire pour la représenter au conseil d'école et siéger au conseil d'école.
- b) Marie DEMAISON

VOTE : Présents : 18 Procurations : 0

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 24/04/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 24/04/2026

Madame la Maire

7) Commission de suivi de site : centre de recyclage de Beaune les mines

Madame la Maire informe le conseil que les commissions de suivi de site ont pour vocation à aborder tous les sujets relatifs aux intérêts couverts par le code de l'environnement ; il s'agit des sujets qui visent à prévenir les dangers ou les inconvénients que peuvent présenter des installations classées soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques, soit pour l'agriculture soit pour la protection de la nature, de l'environnement et de paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Il convient donc de désigner deux élus.

Madame la Maire propose

- comme représentant titulaire Thierry PEYRAT

- comme représentant suppléant Marion RABIET

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026
Au registre sont les signatures.
Affiché le 24/04/2026
Pour copie conforme
En mairie le : 24/04/2026
Madame la Maire

8/ Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine

Madame la Maire informe le conseil que la commune de Chaptelat a intégré l'association en 2019.
Elle regroupe les communes et communautés de communes pour être plus efficace dans les actions de jumelage.

Il convient donc de désigner trois représentants.

Madame la Maire propose

- comme représentant 1 Valérie JUDE
- comme représentant 2 Caroline LAVIGNE
- comme représentant 3 Julie LENFANT

VOTE : **Présents : 18 Procurations : 0**
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 24/04/2026
Au registre sont les signatures.
Affiché le 24/04/2026
Pour copie conforme
En mairie le : 24/04/2026
Madame la Maire

